

ORGANISATIONS ET CATÉGORIES REPRÉSENTÉES À LA TABLE (23 POSTES)

Secteur municipal

- 4 MRC
- Ville de Trois-Rivières

Secteur Mise en valeur LSP

- Aire faunique communautaire
- Réserve de la biosphère

Premières Nations

- Communauté d'Odanak

Secteur communautaire

- Éducation
- Environnement
- Faune
- Nature
- Navigation de plaisance
- Recherche

Secteur économique

- Agriculture
- Développement économique
- Exploitation faunique
- Foresterie
- Industrie
- Tourisme
- Transport maritime

Composition de la Table

Afin d'offrir une composition cohérente à la TCRLSP, les organismes membres sont associés à des catégories d'acteurs, formées selon le type d'activités, de responsabilités ou d'intérêts que les membres partagent.

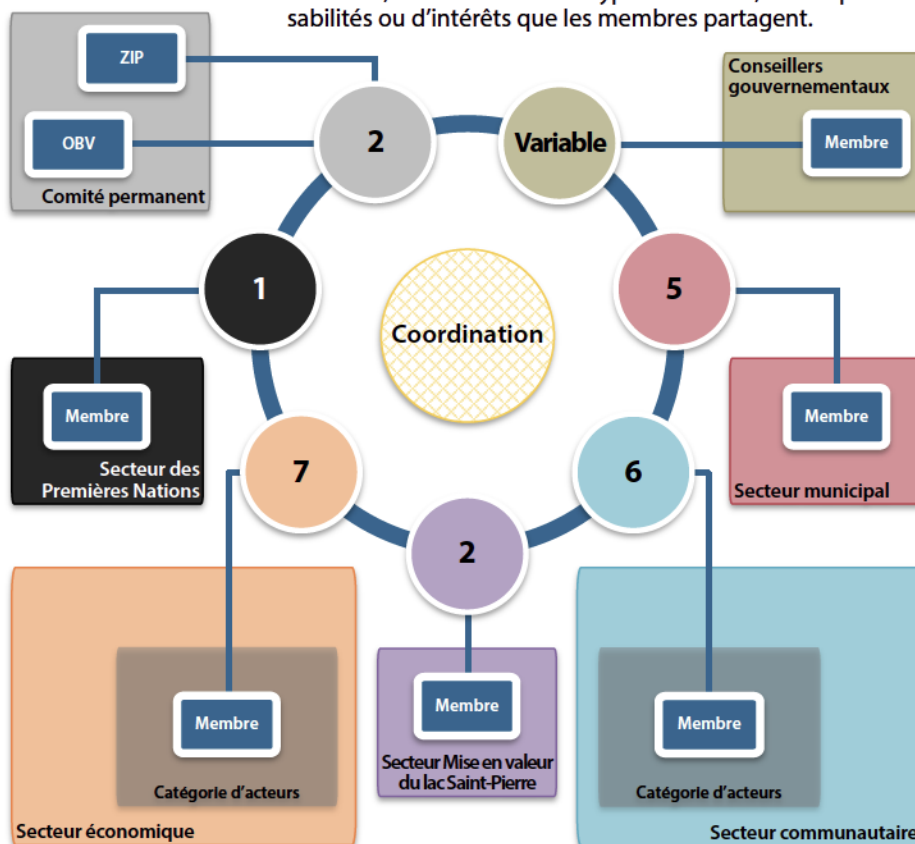


TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU LAC SAINT-PIERRE



La **Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre** (TCRLSP) est un mécanisme de gestion qui permet aux décideurs et aux usagers concernés par les ressources en eau du lac Saint-Pierre de concilier leurs idées, leurs intérêts et leurs actions, tout en adoptant une perspective qui assure la protection des écosystèmes et le développement durable de cette région.

L'ÉCOSYSTÈME DU LAC SAINT-PIERRE

Reconnu comme zone humide d'importance, ce milieu unique soutient une biodiversité d'une grande richesse. Cependant, en raison des activités humaines qui se sont intensifiées dans la plaine inondable et dans les bassins versants des tributaires du lac, la santé de cet écosystème est devenue hautement préoccupante.

Quatre valeurs fondamentales

Le respect mutuel

Le respect consiste à admettre qu'il est légitime pour l'autre, au même titre que pour nous, d'exprimer ses valeurs et ses idées.

L'engagement volontaire

La force de la Table repose sur l'engagement des acteurs et l'émergence d'un partenariat entre ces derniers.

La concertation

La concertation est un dialogue, fondé sur des échanges constructifs, afin de définir des objectifs consensuels.

Le développement durable du lac Saint-Pierre

La TCRLSP cherche à mettre l'accent sur la résolution de problématiques pertinentes au développement durable. Le règlement de disputes de nature politique ou interpersonnelle n'y a donc pas sa place.



Composée de 70 organismes provenant de divers secteurs, la TCRLSP réunit périodiquement ses membres afin que ceux-ci se concertent au sein de la table principale ou des comités qui appuient cette dernière.

C'est le Comité ZIP du lac Saint-Pierre qui est mandaté pour coordonner la TCRLSP et rédiger le PGIR. Ce projet est réalisé dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre mise en œuvre par le gouvernement du Québec.

121, PETITE-RIVIÈRE, BUREAU 14
LOUISEVILLE QC J5V 2H3
TÉL./FAX (819) 228-1385

www.tcrlsp.org — tcrlsp@comiteziplsp.org

Pour une gestion en commun

L'approche préconisée par les gouvernements du Québec et du Canada a pour objectif la mise en place de mécanismes de gouvernance qui facilitent la gestion en commun des ressources du fleuve Saint-Laurent. En bref, cette **gestion intégrée du Saint-Laurent** (GISL) vise à planifier l'utilisation et la conservation des ressources liées aux écosystèmes, de même qu'à favoriser l'essor économique et social des communautés locales.

Qui est concerné ?

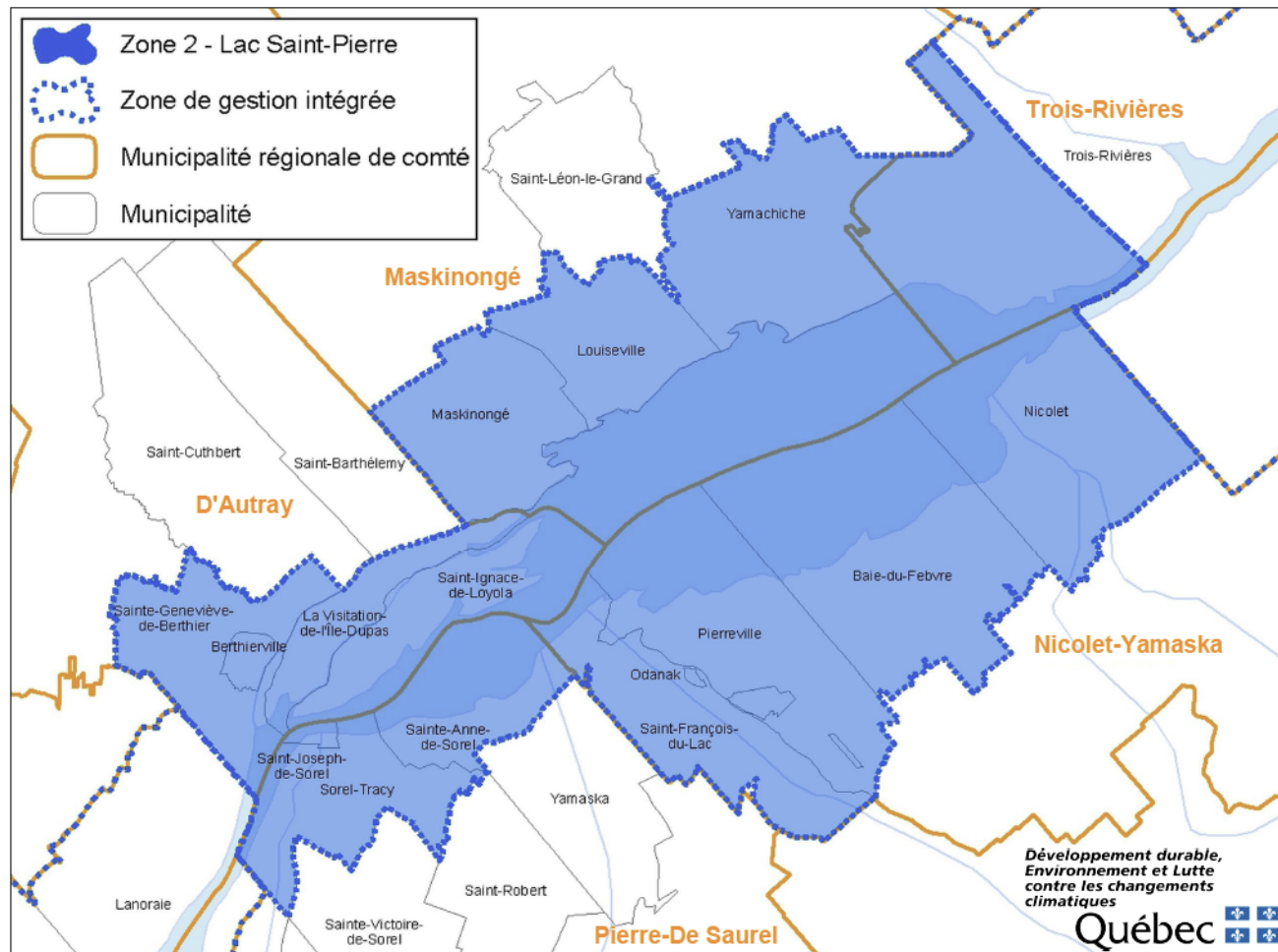
Le défi de la TCRLSP est de rechercher un équilibre en harmonisant de nombreux usages avec des impératifs environnementaux. Les intérêts politiques, sociaux et économiques qui devront être pris en compte lors de cette conciliation sont portés par plusieurs intervenants régionaux : les acteurs de l'eau. Ces derniers sont les organismes que la GISL concerne en raison de leurs responsabilités ou parce que les décisions touchant la zone de gestion ont une incidence sur leurs activités.

Le territoire de la TCRLSP touche

- quatre régions administratives,
- 15 villes et municipalités,
- une communauté autochtone,
- 8 organismes de bassins versants,
- et des dizaines d'organismes !

Les acteurs de la zone du lac Saint-Pierre incluent :

- les instances gouvernementales fédérales, provinciales et municipales ;
- une communauté autochtone ;
- des entreprises privées ;
- des organismes communautaires ;
- des fédérations agricoles ;
- des associations d'utilisateurs des ressources du lac ;
- des groupes environnementaux ;
- et la population locale.



Un plan d'action concerté

Les éléments soulevés lors des concertations seront intégrés à un document directeur : le **plan de gestion intégrée régional (PGIR)**. Ce dernier va rassembler l'information nécessaire à la compréhension des problématiques qui touchent lac Saint-Pierre et proposer des interventions à réaliser.

Par la suite, chaque acteur pourra agir sur une base volontaire afin de mettre en œuvre les éléments du PGIR qui relèvent de ses champs de compétence. Les actions qui seront déterminées précisément lors des concertations pourraient s'inspirer des orientations du **Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 (PASL)**, lequel présente les enjeux prioritaires de la GISL en les classant selon trois grandes catégories.

MANDATS DE LA TCRLSP

1. Permettre la concertation des acteurs afin qu'ils dégagent une vision commune.
2. Informer, mobiliser et sensibiliser la population.
3. Contribuer à l'élaboration d'un plan représentatif des préoccupations et de la volonté du milieu.

Exemples d'objectifs tirés du PASL

1. La conservation de la biodiversité

- Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial.
- Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes.
- Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces envahissantes.

2. La pérennité des usages

- Aider les communautés touchées par l'érosion des berges.
- Favoriser la gestion durable des ressources halieutiques.
- Améliorer l'accès public au Saint-Laurent.
- Maintenir et promouvoir une navigation durable.
- Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers.

3. L'amélioration de la qualité de l'eau

- Réduire les sources de pollution diffuse.
- Favoriser la décontamination des sites comportant des sédiments contaminés.
- Évaluer la présence ainsi que l'effet des substances toxiques sur les écosystèmes.

TRAVAILLER ENSEMBLE DE MANIÈRE INCLUSIVE ET TRANSPARENTE

- Les citoyens intéressés peuvent être périodiquement informés du progrès des travaux de la Table en s'inscrivant à une infolettre.
- Les membres de la TCRLSP et le public sont invités à participer en donnant leur opinion dans le cadre de plusieurs comités de travail et du forum annuel.
- Le plan de gestion se doit de rallier les membres afin d'avoir la légitimité requise pour convaincre la collectivité.
- Le représentant d'un secteur parle au nom de l'ensemble des membres de sa catégorie et est tenu de rapporter les commentaires de ceux-ci.